



# Du code du skieur au code du cycliste

## OBJECTIFS DE FORMATION

### ■ Cycle 2

- Connaître et respecter les règles.

### ■ Cycle 3

- Circuler dans un espace complexe : se préparer à rouler en sécurité.

## RÉFÉRENCES AUX PROGRAMMES

### ■ Cycle 2

#### MAÎTRISE DU LANGAGE ET DE LA LANGUE FRANÇAISE :

- Exposer son point de vue et ses réactions dans un dialogue ou un débat en restant dans les propos de l'échange.

#### VIVRE ENSEMBLE :

- Commencer à se sentir responsable
- Avoir compris et retenu :
  - que les règles acceptées permettent la liberté de chacun...
  - quelques règles de sécurité routière,
  - quelques règles à appliquer en situation de danger.

#### DECOUVRIR LE MONDE :

- *Domaine du temps :*
  - mesurer et comparer des durées.
- *Domaine de l'espace :*
  - décrire oralement et localiser les différents éléments d'un espace organisé,
  - lire en la comprenant la description d'un paysage, d'un environnement.

#### EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

- être capable d'adapter ses déplacements à différents types d'environnement.
- S'engager lucidement dans l'action.
- Mesurer et apprécier les effets de l'activité.

### ■ Cycle 3

#### MAÎTRISE DU LANGAGE ET DE LA LANGUE FRANÇAISE

- Avec l'aide du maître, rédiger des règles de vie.
- Participer à un débat.

#### EDUCATION CIVIQUE.

- Avoir compris et retenu quelles sont les libertés individuelles qui sont permises par des contraintes de la vie collective

#### EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

- Mesurer et apprécier les effets de l'activité lecture d'indices complexes, mise en relation des notions d'espace et de temps, application de principes d'action, appréciation de ces actions.
- S'engager lucidement dans l'action.
- Adapter ses déplacements à différents environnements.

## APER

### Savoirs et savoir-faire à acquérir

#### ■ Cycle 2

- Je vis dans un espace complexe.
  - Dans un environnement proche, je sais identifier les dangers.
  - Je connais les règles du Code de la route.
  - Je connais la signification de la signalisation.
  - Je sais donner l'alerte en cas d'accident.

#### ■ Cycle 3

- Dans un environnement non familier
  - Je sais identifier les dangers.
  - Je connais les règles du code de la route
  - Je connais la signification de la signalisation.
  - Je connais l'ordre de passage aux intersections.

## OBJECTIF SÉCURITÉ

Faire prendre conscience aux enfants des différences et des ressemblances des règles de sécurité pour les skieurs et pour les cyclistes : quel que soit le mode de déplacement ou l'engin qu'on utilise, le comportement de chacun obéit aux mêmes règles.

## DÉMARCHE

### Organisation matérielle

Les enfants disposent de photocopies du dépliant des 10 règles de conduite du skieur.

Les enfants travaillent par deux.

### Consignes

Collectivement : (avec explications si besoin) observer les dessins et lire les légendes.

Par deux : relever dans le texte des légendes les mots qui doivent être changés pour que les règles soient adaptables aux cyclistes.

Écrire les transformations dans le tableau.

	Code du skieur	Code du cycliste
Légende 1		
Légende 2		
Légende 3		

La fiche qui suit permet de comparer les règles de sécurité indispensables à la pratique "collective" de deux activités : le ski et la bicyclette.

Collectivement : lecture des nouvelles "règles cyclistes" (réécriture éventuelle).

Réécrire les règles en utilisant des documents de référence (Code de la route...)

### Discussion

Faire émerger le fait que les changements opérés lors de la rédaction des "règles cyclistes" portent sur la spécificité de l'environnement et/ou du matériel. Par contre le comportement attendu de l'usager ne varie pas d'une situation à l'autre :

- la maîtrise de son propre déplacement ;
- le respect de l'autre ;
- le respect des codes.

## LE CODE DU SKIEUR 10 RÈGLES DE CONDUITE SUR LES PISTES

D'après un dépliant élaboré à l'initiative du ministère de la jeunesse et des sports.

### Respect d'autrui



Les usagers des pistes doivent se comporter de telle manière qu'ils ne puissent mettre autrui en danger ou lui porter préjudice soit par leur comportement soit par leur matériel.



### Maîtrise de la vitesse et du comportement



Tout usager doit adapter sa vitesse et son comportement à ses capacités personnelles ainsi qu'aux conditions générales du terrain et du temps, à l'état de la neige et à la densité du trafic.

### Au croisement des pistes ou lors d'un départ



Après un arrêt ou à un croisement de pistes, tout usager doit, par un examen de l'amont et de l'aval, s'assurer qu'il peut s'engager sans danger pour autrui et pour lui.

### Respect de l'information du balisage et de la signalisation



L'utilisateur doit tenir compte des informations sur les conditions météorologiques, sur l'état des pistes et de la neige. Il doit respecter le balisage et la signalisation.

### Choix de la direction par celui qui est en amont



Celui qui se trouve en amont a une position qui lui permet de choisir une trajectoire ; il doit donc faire ce choix de façon à préserver la sécurité de toutes personnes qui est en aval.

### Stationnement



Tout usager doit éviter de stationner dans les passages étroits ou sans visibilité ; en cas de chute, il doit libérer la piste le plus vite possible.

### Assistance



Toute personne témoin ou acteur d'un accident doit prêter assistance, notamment en donnant l'alerte. En cas de besoin, et à la demande des secouristes, elle doit se mettre à leur disposition.

### Dépassement



Le dépassement peut s'effectuer par l'amont ou l'aval, par la droite ou la gauche ; mais il doit toujours se faire de manière assez large pour prévenir les évolutions de celui qu'on dépasse.

### Montée et descente à pied



Celui qui est obligé de remonter ou de descendre une piste à pied doit utiliser le bord de la piste en prenant garde que ni lui, ni son matériel ne soient un danger pour autrui.

### Identification



Toute personne, témoin ou acteur d'un accident, est tenue de faire connaître son identité auprès des services de secours et/ou des tiers.